

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2003-444 DU 31 OCTOBRE 2003**

Portant nomination et promotion à titre  
Exceptionnel, Civil, Etranger et Posthume  
dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur  
Paul KOUAME

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 1161/SGG/C du 28 Octobre 2003 relative à la proposition de décoration à titre posthume de Feu Paul KOUAME ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil, étranger et posthume dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, Feu Paul KOUAME, précédemment Secrétaire Général du Conseil de l'Entente, Secrétaire Exécutif du Fonds d'Entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente.

**Article 2** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 Octobre 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,

**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES  
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.